

Avignon, le 25 mars 2019

Le Directeur académique
des services de l'Éducation nationale de
Vaucluse

à

Mesdames et Messieurs
les Chefs d'établissement
des collèges publics et privés

pour attribution

Mesdames et Messieurs les Directeurs
des centres d'information et d'orientation

pour information

Pôle des élèves

Dossier suivi par

Patrick MOSCA

Téléphone

04 90 27 76 95

Fax

04 90 27 76 79

Mél.

patrick.mosca

@ac-aix-marseille.fr

49 rue Thiers

84077 Avignon

Horaires d'ouverture :

8h30 – 12h

13h30 – 16h30

Accès personnes à

mobilité réduite :

26 rue Notre Dame

des 7 douleurs

Objet : **affectations à titre dérogatoire autres niveaux que la 6^{ème} - rentrée 2019**

Dans le cadre de l'assouplissement de la carte scolaire, je vous prie de bien vouloir trouver, ci-après, les modalités applicables aux demandes de changement d'affectation à titre dérogatoire présentées par les familles pour les élèves qui accéderont aux classes de 5^{ème}, 4^{ème}, 3^{ème} à la rentrée 2019.

I. Modalités:

Les demandes de dérogation à la sectorisation seront satisfaites dans la limite des capacités d'accueil et après affectation réglementaire des élèves relevant du secteur.

Si le nombre de places disponibles ne permet pas de satisfaire toutes les demandes, celles-ci seront examinées selon les critères définis par le ministère de l'Éducation nationale dans l'ordre de priorité suivant :

- 1) Élèves souffrant d'un handicap,
- 2) Élèves bénéficiant d'une prise en charge médicale importante,
- 3) Élèves susceptibles d'être boursiers,
- 4) Élèves dont un frère ou une sœur est scolarisé dans l'établissement demandé,
- 5) Élèves dont le domicile est situé en limite de secteur de l'établissement demandé,
- 6) Élèves suivant un parcours scolaire particulier,
- 7) Autres motifs.

II. Constitution et dépôt de la demande de dérogation:

Les familles ne formulent qu'une seule demande de dérogation pour un collège bien précis. Elles peuvent néanmoins invoquer plusieurs motifs dans le cadre de la demande (ex : boursier et rapprochement de fratrie).